



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 104/17

Objet

Conventions avec le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du transfert de compétence Transport

Secrétaire de séance

Philippe TOURNIER

Rapporteur :

Gérard FERNOUX-COUTENET

Conseil Communautaire
05 octobre 2017
Authume - 20h00

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 64
Nombre de procurations : 14
Nombre de votants : 78
Date de la convocation : 28 septembre 2017
Date de publication : 13 octobre 2017

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot suppléé par T. Gauthray-Guyenet, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, G. Soldavini, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey suppléé par P. Bussière, O. Meugin, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, JP Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, A. Douzenel, F. Dray, JP. Fichère, JB. Gagnoux, J. Gruet, S. Hédin, P. Jobez, JP Lefèvre, I. Mangin, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, JM. Sermier, JC. Wambst, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Baudard, D. Pernin suppléé par O. Gruet, C. Mathez, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, M. Boué, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

JC Robert à M. Henry, D. Michaud à JP. Fichère, M. Berthaud à S. Champanhet, F. Barthoulot à JC Wambst, P. Bouvret à S. Hédin, D. Germond à JP. Cuinet, I. Girod à I. Delaine, P. Jaboviste à JM Sermier, N. Jeannet à I. Mangin, S. Marchand à A. Douzenel, E. Schlegel à F. Dray, I. Voutquenne à C. Nonnotte-Bouton, H. Prat à L. Bernier, G. Coutrot à C. François.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

A. Hamdaoui, S. Kayi, D. Chevalier, E. Saget, V. Chevriaut, R. Curly.

L'organisation des transports urbains constitue une compétence obligatoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sur son périmètre.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, ce périmètre s'est étendu aux 5 nouvelles communes ayant intégré la Communauté d'Agglomération du Grand Dole : Champagny, Chevigny, Moissey Peintre et Pointre. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est donc devenue compétente en matière de transport sur ces communes.

Par ailleurs, depuis la loi NOTRe du 07 août 2015, l'organisation et le fonctionnement des transports non urbains, services réguliers et à la demande, à l'extérieur du ressort territorial d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité, relèvent de la compétence de la région (anciennement du Département), conformément à l'article L3111-1 du Code des Transports.

1/ Convention globale sur l'organisation et le financement du transfert de compétence à la Région

Par conséquent, au regard de ce transfert de compétence sur les 5 nouvelles communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, pris en compte à compter du 1^{er} septembre 2017, et du transfert de la compétence transport du Conseil Départemental du Jura au Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, effectif à compter également du 1^{er} septembre 2017, une convention précisant les modalités d'organisation et de financement entre les collectivités compétentes est à signer.

En terme d'organisation, il est convenu que :

- le réseau Jurago est complémentaire du réseau TGD, il peut assurer des dessertes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et prendre ou déposer des usagers,
- les résidents de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole utilisant le réseau Jurago ont un titre TGD et bénéficient du tarif du réseau TGD, la Communauté d'Agglomération compense aux transporteurs de Jurago le différentiel entre le tarif TGD et le tarif Jurago. Ce tarif existait déjà; il est étendu aux 5 nouvelles communes.
- le réseau TGD peut desservir des communes hors Communauté d'Agglomération du Grand Dole, comme les élèves scolaires de Molay.

En termes de financement :

- le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté verse une contribution liée au transfert de la charge des élèves des communes qui relevaient de la compétence du Conseil Départemental avant la création de la Communauté d'Agglomération, correspondant à la compensation intégrale des moyens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée (Dotation Globale de fonctionnement de l'Etat et compensation complémentaire), soit 1 760 708 €.
- Le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté verse une contribution liée au transfert de la charge des élèves des communes ayant intégré la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au 1^{er} janvier 2017, soit 107 598 €.

Cette convention est conclue à compter de l'année scolaire 2017/2018, pour une durée de 6 années scolaires.

2/ Avenant aux conventions avec les transporteurs exerçant sur les 5 nouvelles communes

CarPostal transporte les élèves de Chevigny dont les enfants sont scolarisés dans le RPI Archelange Chevigny – Gredisans – Menotey – Rainans. Une compensation était versée par le Conseil Départemental du Jura à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour le transport de ces élèves, tout comme pour le transport des élèves de Molay. Chevigny fait désormais partie de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Il convient donc de passer un avenant à la convention entre le Conseil Départemental du Jura, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et CarPostal pour :

- retirer la desserte de Chevigny comme service nécessitant une compensation par le Département,
- Intégrer le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté comme autorité organisatrice de la Mobilité en lieu et place du Conseil Départemental du Jura pour le service scolaire de Molay.

Transdev réalise les services Jurago qui desservent les communes de Champagney, Chevigny, Moissey Peintre et Pointre, tant sur les services réguliers que scolaires (hors 1^{er} degré de Chevigny déjà assuré par CarPostal).

Il convient donc de passer un avenant à la convention entre le Conseil Départemental du Jura, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et CarPostal pour :

- Autoriser la prise en charge des élèves de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole par le Transporteur avec un titre TGD,
- Appliquer la tarification de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sur les services Jurago pour les 5 nouvelles communes,
- Déterminer les compensations financières versées par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au transporteur : compensation sur la base du coût du titre unitaire,
- Intégrer le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté comme autorité organisatrice de la Mobilité en lieu et place du Conseil Départemental du Jura.

3/ Accord sur le fonctionnement du guichet unique en gare de Dole

Le Conseil Départemental du Jura et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ont mis en place depuis le 1^{er} janvier 2016 un guichet unique pour l'information et la vente des titres des réseaux Jurago et TGD en gare voyageurs de Dole. Le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté

devenue compétente en matière de transport souhaite poursuivre le travail engagé dans ce sens pour simplifier l'accès aux informations sur les deux réseaux.

Une nouvelle convention actant ce partenariat permet de formaliser les modalités d'organisation et de financement du guichet entre le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Les grands principes sont les suivants :

- La réciprocité des ventes de titres,
- La diffusion de l'information des deux réseaux,
- Une présence de CarPostal et du délégataire de la région à hauteur respectivement de 35h et 20h par semaine
- Une participation au financement du loyer du local par la Région à hauteur de 3 200 €HT par an.
- Un accord conclu pour une durée de 6ans, soit jusqu'à la fin des Délégations de Service Public du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole soit jusqu'au 30 août 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de conventionnement avec le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté relative aux modalités du transfert de compétence de l'organisation des transports routiers de voyageurs à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,
- **APPROUVE** les projets d'avenant aux conventions relatives aux modalités de prise en charge des passagers commerciaux et scolaires de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sur les lignes régionales Jurago desservant le territoire du Jura avec les exploitants CarPostal et Transdev,
- **APPROUVE** le projet de conventionnement avec le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté relative aux modalités d'organisation et de financement du guichet unique en gare de Dole,
- **AUTORISE** Monsieur le président à signer ces conventions et avenants.

Fait à Authume,
Le 05 octobre 2017
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle EMD / Direction des Transports
- Trésorerie Principale
- Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté
- CarPostal Dole
- Transdev

